

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**VILLE DE ROSEMÈRE**

Procès-verbal de **la séance ordinaire du Conseil** tenue à 19 h 30 en la salle du Conseil de l'hôtel de ville, 100 rue Charbonneau, le lundi, 10 février 2020.

SONT PRÉSENTS :	Le maire	Eric Westram
	Les conseillers	Marie-Hélène Fortin Melissa Monk Stéphanie Nantel René Villeneuve Hélène Akzam Philip Panet-Raymond
ÉGALEMENT PRÉSENTS:	La greffière par intérim	Marie-Claude Themens
	Le directeur général	Guy Benedetti

**À 19 h 30, Monsieur le maire constate le quorum et ouvre la séance ordinaire du Conseil.**

**1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**2020-02-029**

**1.1 SÉANCE ORDINAIRE DU 10 FÉVRIER 2020**

Sur proposition du maire Eric Westram, appuyée par la conseillère Stéphanie Nantel, il est

RÉSOLU que l'ordre du jour présenté aux membres du Conseil pour la présente séance soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**2 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

**2020-02-030**

**2.1 SÉANCE ORDINAIRE DU 13 JANVIER 2020**

Sur proposition du maire Eric Westram, appuyée par la conseillère Stéphanie Nantel, il est

RÉSOLU que le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 janvier 2020 soit adopté sans être lu, chacun des membres du Conseil en ayant reçu copie avant la veille de la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**3 CORRESPONDANCE OFFICIELLE**

**3.1 DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU C.C.U. – RÉUNION DU 11 DÉCEMBRE 2019**

Dépôt du procès-verbal de la réunion du C.C.U. du 11 décembre 2019 rédigé par le chef du service Permis et inspections.

**3.2** DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 2020-01-019

Dépôt du procès-verbal de correction de la résolution numéro 2020-01-019 rédigé par la greffière par intérim.

**3.3** DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 2020-01-025

Dépôt du procès-verbal de correction de la résolution numéro 2020-01-025 rédigé par la greffière par intérim.

**3.4** DÉPÔT DU RAPPORT D'ACTIVITÉS DE LA TRÉSORIÈRE – LOI SUR LES ÉLECTIONS ET LES RÉFÉRENDUMS DANS LES MUNICIPALITÉS – EXERCICE FINANCIER 2019

Conformément à l'article 513 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, dépôt par la trésorière du rapport de ses activités prévu au chapitre XIII pour l'exercice financier du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2019.

**4** URBANISME

**4.1** **DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE**

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure consignée au rapport du Comité consultatif d'urbanisme (C.C.U.) du 11 décembre 2019;

CONSIDÉRANT les recommandations du C.C.U.;

CONSIDÉRANT que les personnes présentes ont eu l'occasion de se faire entendre sur ces demandes de dérogation mineure;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition de la conseillère Marie-Hélène Fortin, appuyée par la conseillère Stéphanie Nantel, il est

RÉSOLU :

**2020-02-031**

**a)**

D'accorder la dérogation mineure, selon la recommandation 2019-12-10 du C.C.U., pour permettre une superficie de bâtiment de 157 mètres carrés alors que le Règlement 801 - Zonage, prévoit une superficie minimale au sol de 165 mètres carrés pour la propriété située au **304, rue Westgate Ouest (Lot 3 005 036)**.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**2020-02-032**

**4.2** PLANS D'INTÉGRATION ET D'IMPLANTATION ARCHITECTURALE (P.I.I.A.)

CONSIDÉRANT le Règlement 804 sur les plans d'intégration et d'implantation architecturale (P.I.I.A.);

CONSIDÉRANT les demandes de permis de construction, reconstruction, modification et affichages traitées par le service permis et inspections;

CONSIDÉRANT les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme (C.C.U.) en date du 11 décembre 2019 ainsi que du 15 janvier 2020;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition de la conseillère Stéphanie Nantel, appuyée par la conseillère Marie-Hélène Fortin, il est

RÉSOLU

- a) D'approuver la nouvelle construction au **304, rue Westgate Ouest** à la condition que la hauteur soit diminuée de façon à respecter la hauteur maximale de 9 mètres. Cependant, du point de vue efficacité énergétique, il est suggéré fortement de choisir une couleur moins foncée pour la toiture pour que la chaleur du soleil soit réfléchi plutôt qu'absorbée par le bâtiment, le tout conformément à la recommandation 2019-12-10 du C.C.U. ;
- b) D'approuver l'affichage commercial de la Clinique Chiropratique Cifola située au **247, chemin de la Grande-Côte**, à la condition que la police de caractère du nom du bâtiment soit modifiée pour représenter une différence marquée avec le nom du commerce. Un plan montrant la modification apportée devra être soumis au service Permis et inspections avant le 10 février 2020 le tout conformément à la recommandation 2020-01-04 du C.C.U. ;
- c) D'approuver la modification du revêtement extérieur selon les plans et échantillons soumis pour la propriété située au **301, rue Orchard**, le tout conformément à la recommandation 2020-01-05 du C.C.U. ;
- d) D'approuver la nouvelle construction au **382, rue des Mélèzes** selon les plans et échantillons soumis, le tout conformément à la recommandation 2020-01-06 du C.C.U. ;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

#### 4.3 **RÈGLEMENTATION D'URBANISME**

### 5 **PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**

Les membres du Conseil répondent aux questions des citoyens conformément à la Loi.

### 6 **AUTRE RÉGLEMENTATION**

#### 2020-02-033

#### 6.1 **923 - RÈGLEMENT DÉCRÉTANT DES DÉPENSES EN IMMOBILISATION POUR LES TRAVAUX DE RÉFECTION D'UNE PASSERELLE EN BOIS – MARAIS TYLEE AINSI QU'UN EMPRUNT DE 976 000 \$ POUR EN PAYER LES COÛTS – DÉPÔT DU CERTIFICAT DU GREFFIER – AUCUNE SIGNATURE**

Conformément à l'article 557 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (L.R.Q., c. E-2.2), le greffier dépose le certificat faisant état du résultat de la consultation par voie de registre sur le Règlement 923, lequel indique que le règlement est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

#### 2020-02-034

#### 6.2 **907 - RÈGLEMENT DÉCRÉTANT DES DÉPENSES EN IMMOBILISATION POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU BÂTIMENT AU PARC CHARBONNEAU ET AMÉNAGEMENT PAYSAGER DE LA BERGE, DU**

**STATIONNEMENT ET DU POURTOUR DU BÂTIMENT AINSI QU'UN EMPRUNT DE 3 504 000 \$ POUR EN PAYER LES COÛTS – DÉPÔT DU CERTIFICAT DU GREFFIER – AUCUNE SIGNATURE**

Conformément à l'article 557 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (L.R.Q., c. E-2.2), le greffier dépose le certificat faisant état du résultat de la consultation par voie de registre sur le Règlement 907, lequel indique que le règlement est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

**2020-02-035**

**6.3 925 - RÈGLEMENT DÉCRÉTANT DES TRAVAUX POUR LA MISE AUX NORMES ET LA RÉFECTION DE LA PISTE CYCLABLE AU NORD DE L'AUTOROUTE 640 ET LA RÉFECTION D'UNE PARTIE DE LA PASSERELLE BOUTHILLIER AINSI QU'UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 907 000 \$ POUR EN PAYER LES COÛTS - AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT**

La conseillère Marie-Hélène Fortin donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le Règlement numéro 925 décrétant des travaux pour la mise aux normes et la réfection de la piste cyclable au nord de l'Autoroute 640 et la réfection d'une partie de la passerelle Bouthillier ainsi qu'une dépense et un emprunt de 907 000 \$ pour en payer les coûts.

Le projet de règlement est déposé aux membres du Conseil.

**2020-02-036**

**6.4 927 - RÈGLEMENT DÉCRÉTANT DES DÉPENSES EN IMMOBILISATION POUR LES PROGRAMMES DE RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES – EAU POTABLE ET EAUX USÉES, DE RÉFECTION DU RÉSEAU PLUVIAL, DE RÉFECTION DU RÉSEAU ROUTIER (CHAUSSÉES), DE RÉFECTION DES BÂTIMENTS ET DE RÉAMÉNAGEMENT DES BUREAUX ET UN EMPRUNT DE 3 360 000 \$ POUR EN PAYER LES COÛTS - AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT**

La conseillère Marie-Hélène Fortin donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le Règlement numéro 927 décrétant des dépenses en immobilisation pour les programmes de réfection des infrastructures – eau potable et eaux usées, de réfection du réseau pluvial, de réfection du réseau routier (chaussées), de réfection des bâtiments et de réaménagement des bureaux et un emprunt de 3 360 000 \$ pour en payer les coûts.

Le projet de règlement est déposé aux membres du Conseil.

**2020-02-037**

**6.5 928 - RÈGLEMENT DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE RÉFECTION ET DE MAINTIEN DE LA STRUCTURE DU PONT DES VIGNOBLES AINSI QU'UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 650 000 \$ POUR EN PAYER LES COÛTS - AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT**

Le conseiller René Villeneuve donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le Règlement numéro 928 décrétant des travaux de réfection et de maintien de la structure du pont des Vignobles ainsi qu'une dépense et un emprunt de 650 000 \$ pour en payer les coûts.

Le projet de règlement est déposé aux membres du Conseil.

**2020-02-038**

**6.6 860-03 - RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT 860-01 ET SES AMENDEMENTS AFIN DE MODIFIER L'ARTICLE 3.10 « HORAIRE DES COLLECTES MUNICIPALES » - AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT**

Le conseiller René Villeneuve donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le Règlement numéro 860-03 amendant le Règlement 860-01 et ses amendements afin de modifier l'article 3.10 « Horaire des collectes municipales ».

Le projet de règlement est déposé aux membres du Conseil.

**2020-02-039**

**6.7** 780-13 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 780 ET SES AMENDEMENTS CONCERNANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT - AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT

Le conseiller Philip Panet-Raymond donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le Règlement numéro 780-13 modifiant le Règlement 780 et ses amendements concernant la circulation et le stationnement.

Le projet de règlement est déposé aux membres du Conseil.

**2020-02-040**

**6.8** 930 - RÈGLEMENT DÉCRÉTANT DES DÉPENSES EN IMMOBILISATION POUR LE REMPLACEMENT DE VÉHICULES, DE VÉHICULES-OUTILS ET L'ACQUISITION D'ÉQUIPEMENTS AINSI QU'UN EMPRUNT DE 741 000 \$ POUR EN PAYER LES COÛTS - AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT

Le conseiller Philip Panet-Raymond donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le Règlement numéro 930 décrétant des dépenses en immobilisation pour le remplacement de véhicules, de véhicules-outils et l'acquisition d'équipements ainsi qu'un emprunt de 741 000 \$ pour en payer les coûts.

Le projet de règlement est déposé aux membres du Conseil.

**7** CONSEIL

**8** DIRECTION GÉNÉRALE / RESSOURCES HUMAINES / COMMUNICATIONS

**2020-02-041**

**8.1** DÉPÔT DE LA LISTE DES EMPLOYÉS TEMPORAIRES EMBAUCHÉS POUR LA PÉRIODE TERMINÉE LE 5 FÉVRIER 2020

Conformément à l'article 2.1 du Règlement 920 « Règlement déléguant à certains employés municipaux le pouvoir d'autoriser des dépenses, d'adjuger des contrats et de former des comités de sélection », le directeur général dépose la liste des employés temporaires embauchés pour la période se terminant le 5 février 2020.

**2020-02-042**

**8.2** AUGMENTATION SALARIALE POUR LES CADRES ET LE PERSONNEL ADMINISTRATIF NON SYNDIQUÉ

CONSIDÉRANT que la Politique des conditions de travail des cadres et du personnel administratif non syndiqué de la Ville de Rosemère indique à l'article 17.7 que l'augmentation des salaires est déterminée annuellement par résolution du Conseil ;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition de la conseillère Hélène Akzam, appuyée par la conseillère Melissa Monk, il est

RÉSOLU d'accorder aux cadres et au personnel administratif non syndiqué une augmentation salariale de 2 % rétroactive au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**2020-02-043**

**8.3** NOMINATION AU POSTE DE TECHNICIEN OPÉRATEUR, EAUX USÉES – SERVICE DE L'HYGIÈNE DU MILIEU

CONSIDÉRANT le départ à la retraite de M. Richard Perron, technicien-opérateur, eaux usées, il a été décidé de procéder à un processus de sélection afin de combler le poste vacant ;

CONSIDÉRANT les recommandations de Mme Isabelle Rivest, directrice du service des Ressources humaines, en date du 15 janvier 2020 ;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition de la conseillère Hélène Akzam, appuyée par la conseillère Melissa Monk, il est

RÉSOLU de procéder à la nomination de M. Frédéric Provost, au poste de technicien-opérateur, eaux usées à compter du 11 février 2020, avec une période d'essai de 30 jours de travail, conformément à la convention collective intervenue entre le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 4756 et la Ville de Rosemère. Code budgétaire : 02 521 00 141

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**2020-02-044**

**8.4** NOMINATION AU POSTE DE TECHNICIEN OPÉRATEUR, EAUX USÉES, 5<sup>E</sup> OPÉRATEUR – SERVICE DE L'HYGIÈNE DU MILIEU

CONSIDÉRANT le départ à la retraite de M. Richard Perron, technicien-opérateur, eaux usées ;

CONSIDÉRANT que M. Frédéric Provost sera nommé pour le remplacement de M. Perron, et que le poste actuel de M. Provost, soit technicien opérateur 5<sup>e</sup> opérateur eaux usées, doit être comblé ;

CONSIDÉRANT les recommandations de Mme Isabelle Rivest, directrice du service des Ressources humaines, en date du 15 janvier 2020 ;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition de la conseillère Hélène Akzam, appuyée par la conseillère Melissa Monk, il est

RÉSOLU de procéder à la nomination de M. Luc Cloutier, au poste de 5<sup>e</sup> opérateur – eaux usées à compter du 11 février 2020 avec une période d'essai de 30 jours de travail, conformément à la convention collective intervenue entre le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 4756 et la Ville de Rosemère. Code budgétaire : 02 521 00 141

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**2020-02-045****8.5 NOMINATION AU POSTE DE TECHNICIEN OPÉRATEUR, EAU POTABLE, 5<sup>E</sup> OPÉRATEUR – SERVICE DE L'HYGIÈNE DU MILIEU**

CONSIDÉRANT le départ à la retraite de M. Richard Perron, technicien-opérateur, eaux usées, ledit poste a été affiché à l'interne. M. Frédéric Provost 5<sup>e</sup> opérateur eaux usées a postulé. Le poste de ce dernier a donc été affiché à son tour. M. Luc Cloutier a postulé et son poste doit être comblé ;

CONSIDÉRANT les recommandations de Mme Isabelle Rivest, directrice du service des Ressources humaines, en date du 15 janvier 2020 ;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition de la conseillère Hélène Akzam, appuyée par la conseillère Melissa Monk, il est

RÉSOLU de procéder à la nomination de M. Thomas Gagnon, au poste de 5<sup>e</sup> opérateur – eau potable à compter du 11 février 2020 avec une période de probation de 120 jours travaillés à titre de salarié régulier conformément à la convention collective intervenue entre le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 4756 et la Ville de Rosemère. Code budgétaire : 02 421 00 141

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**2020-02-046****8.6 ADHÉSION À L'ENTENTE ENTRE L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (UMQ) ET ÉNERGIR S.E.C.**

CONSIDÉRANT que la *Loi sur la Régie de l'énergie* (L.R.Q. chapitre R-6.01) accorde au distributeur de gaz naturel un droit d'accès au territoire municipal afin qu'il puisse déployer et entretenir ses réseaux de distribution :

CONSIDÉRANT qu'il est aussi prévu que l'installation de ces réseaux sur le territoire municipal s'effectue selon les conditions convenues entre le distributeur et la municipalité ou à défaut d'entente, aux conditions fixées par la Régie de l'énergie;

CONSIDÉRANT qu'il est important que chaque partie, qu'il s'agisse d'une municipalité, d'un contribuable ou d'une entreprise de distribution de gaz, assume sa juste part des coûts découlant de la présence d'équipements dans l'emprise publique municipale ou de leur délocalisation à la demande de la municipalité ;

CONSIDÉRANT que le 29 octobre 2019 Énergir et l'UMQ ont conclu une entente-cadre à cet égard ;

CONSIDÉRANT que l'entente prévoit une compensation pour les coûts assumés par les municipalités sur la base d'un ratio de 2,5 % des coûts des travaux d'implantation ou d'amélioration effectués par Énergir sur le territoire de la municipalité ;

CONSIDÉRANT que l'entente prévoit aussi un partage de coûts tenant compte de la dépréciation de l'actif lorsque la municipalité doit exiger un déplacement des réseaux du distributeur gazier ;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition de la conseillère Hélène Akzam, appuyée par la conseillère Melissa Monk, il est

## RÉSOLU

Que la Ville de Rosemère adhère à l'entente intervenue entre l'UMQ et Énergir en matière de gestion des infrastructures urbaines pour la période 2019 à 2027 ;

Que les conditions à l'entente-cadre entre l'UMQ et Énergir soient adoptées telles que soumises ;

Que copie de cette résolution soit transmise à l'UMQ et à Énergir.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

## 9 SERVICES JURIDIQUES

## 10 FINANCES

### 2020-02-047

#### 10.1 FINANCEMENT DU PROJET DE BARRIÈRE MÉGA SÉCUR PAR LE FONDS DE ROULEMENT

CONSIDÉRANT que nous désirons acquérir un équipement de protection pour les inondations:

CONSIDÉRANT les délais associés à l'approbation d'un règlement d'emprunt ;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition de la conseillère Melissa Monk, appuyée par le conseiller René Villeneuve, il est

RÉSOLU de financer par fonds de roulement, avec un amortissement de 5 ans, l'achat d'une barrière de type Méga Sécur afin d'acquérir cet équipement le plus rapidement possible.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

### 2020-02-048

#### 10.2 DÉPÔT DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS – 13 JANVIER 2020 AU 10 FÉVRIER 2020

Conformément aux articles 4.5 et 4.6 du Règlement 920 « Règlement déléguant à certains employés municipaux le pouvoir d'autoriser des dépenses, d'adjuger des contrats et de former des comités de sélection», la directrice du service des Finances et trésorière dépose la liste des déboursés totalisant la somme de 3 478 084,34 \$ pour la période du 13 janvier 2020 au 10 février 2020.

### 2020-02-049

#### 10.3 DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES APPROUVÉES DE JANVIER 2020

Conformément à l'article 477.2 de la *Loi sur les cités et villes* et au Règlement 920 « Règlement déléguant à certains employés municipaux le pouvoir d'autoriser des dépenses, d'adjuger des contrats et de former des comités de sélection», la directrice du service des Finances et trésorière dépose la liste des commandes approuvées par les fonctionnaires de la Ville.



## 11 SERVICES TECHNIQUES / TRAVAUX PUBLICS / HYGIÈNE DU MILIEU

### 2020-02-050

#### 11.1 MODIFICATION DE LA POLITIQUE RELATIVE AU REMPLACEMENT DES FRÊNES SUR LES TERRAINS PRIVÉS

CONSIDÉRANT la progression fulgurante de la problématique de l'agrile du frêne et que le nombre de permis à émettre continuera à augmenter de façon importante;

CONSIDÉRANT les commentaires des citoyens qui souhaiteraient choisir leur arbre en pépinière;

CONSIDÉRANT qu'étant donné l'espace disponible et les ressources attirées à la distribution, il est souhaitable de limiter à un maximum de 500 arbres distribués par année;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition du conseiller René Villeneuve, appuyée par le conseiller Philip Panet-Raymond, il est

RÉSOLU de modifier la Politique relative au remplacement et au traitement des frênes privés, telle que présentée, afin d'ajouter une deuxième manière d'obtenir l'arbre de remplacement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

### 2020-02-051

#### 11.2 TP-214 – ADJUDICATION DE CONTRAT – PRÉPARATION, PLANTATION ET ENTRETIEN – PLATES-BANDES ET MASSIFS

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres a été dûment publié le 27 novembre 2019 sur sé@o ainsi que dans le journal Nord Info du 20 novembre 2019, pour le contrat TP-214 – Préparation, plantation et entretien – Plates-bandes et massifs;

CONSIDÉRANT que 2 soumissions ont été reçues et ouvertes le 12 décembre 2019;

CONSIDÉRANT les recommandations de M. Simon Coulombe, directeur du service des Travaux publics en date du 17 décembre 2019;

Sur proposition du conseiller René Villeneuve, appuyée par le conseiller Philip Panet-Raymond, il est

RÉSOLU que le contrat TP-214 – Préparation, plantation et entretien – Plates-bandes et massifs soit adjugé au plus bas soumissionnaire conforme soit la compagnie Multifleurs Plus Enr. selon les prix unitaires, pour un montant total approximatif de 121 212 \$ taxes en sus pour l'année 2020.

À la satisfaction de la Ville, le contrat pourra être renouvelé aux mêmes termes et conditions, aux prix soumis au bordereau, pour une période de deux ans. Poste budgétaire : 02 324 11 522,

La présente résolution tient lieu de contrat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

### 2020-02-052

#### 11.3 ENT-INT 70 – AUTORISATION DE SIGNATURE – ENTENTE ENTRE LA VILLE DE SAINTE-THÉRÈSE ET LA VILLE DE ROSEMÈRE DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE PAVAGE SECTEUR 640

CONSIDÉRANT que la Ville de Rosemère adoptera un règlement d'emprunt afin d'effectuer les travaux de planage-pavage entre autre sur le boulevard Roland-Durand à l'intersection de l'Autoroute 640;

CONSIDÉRANT que le Ministère des Transports du Québec a déjà effectué des travaux de pavage en 2019 sur les bretelles de l'Autoroute;

CONSIDÉRANT que la Ville de Sainte-Thérèse doit aussi faire des travaux sur son territoire dans le prolongement des travaux de la Ville de Rosemère et du Ministère des Transports du Québec;

CONSIDÉRANT que la Ville de Sainte-Thérèse a demandé à la Ville de Rosemère d'effectuer les travaux sur leur territoire et de la facturer par la suite;

CONSIDÉRANT que l'estimation des travaux prévus sur le territoire de Sainte-Thérèse est de 60 000 \$ avant taxes, tel que déposé par la Ville de Rosemère à la Ville de Sainte-Thérèse;

CONSIDÉRANT que la Ville de Sainte-Thérèse a adopté une résolution autorisant Rosemère à effectuer lesdits travaux;

CONSIDÉRANT que ces travaux seront effectués au cours de l'été ou de l'automne 2020;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition du conseiller René Villeneuve, appuyée par le conseiller Philip Panet-Raymond, il est

RÉSOLU

De signer une entente entre la Ville de Sainte-Thérèse et la Ville de Rosemère afin de confirmer les modalités et le rôle des parties;

D'autoriser M. Patrick O'Connor à signer pour et au nom de la Ville ladite entente et d'assurer le suivi du dossier et du paiement à la fin des travaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

## **2020-02-053**

### **11.4 RECONSTRUCTION DU PONT DE L'ÎLE BÉLAIR – ENFOUISSEMENT DES SERVICES PUBLICS**

CONSIDÉRANT que les travaux de reconstruction du pont de l'île Bélaïr doivent être effectués à court terme;

CONSIDÉRANT les résolutions 2015-09-342 et 2018-07-277 autorisant l'établissement d'un protocole d'entente entre le Ministère des Transports du Québec et les villes de Rosemère et Sainte-Thérèse quant au partage des responsabilités et des coûts;

CONSIDÉRANT que la Ville de Rosemère a demandé la collaboration du Ministère des Transports du Québec afin de prévoir un lien cyclable sur ce pont reliant la Ville de Laval et le boulevard Labelle;

CONSIDÉRANT que le Ministère des Transports du Québec, suite à différents échanges en 2019 et à une rencontre le 21 janvier 2020, s'est engagé à intégrer un lien cyclable sur le pont ( ou de construire une passerelle indépendante) et doit revenir à la Ville de Rosemère sur la largeur maximale possible de ce lien actif sur le pont;

CONSIDÉRANT que la Ville de Rosemère a été informée par le Ministère des Transports du Québec des sommes nécessaires pour faire l'analyse du lien actif et corriger les plans en conséquence;

CONSIDÉRANT qu'il y a deux options à analyser, soit un lien cyclable sur le pont ou une passerelle indépendante, mais que la première option sera d'abord regardée afin d'évaluer les résultats et prendre une décision finale sur celle-ci étant donné qu'elle est l'option idéale;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition du conseiller René Villeneuve, appuyée par le conseiller Philip Panet-Raymond, il est

RÉSOLU

Que la Ville de Rosemère s'engage à prendre en charge l'enfouissement des services publics incluant ceux de Sainte-Thérèse et de Bell. Le ministère devra fournir le plus rapidement possible les exigences et les feuillets de plans concernant les conduits de Bell afin que la Ville puisse les intégrer aux documents d'appel d'offres;

De mandater Mme Nathalie Legault, directrice du service de Planification et développement durable du territoire pour faire le suivi du dossier et procéder à la préparation des documents d'appel d'offres afin d'enfourer des services publics des villes de Rosemère et Sainte-Thérèse et de Bell.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**2020-02-054**

**11.5 DEMANDE AUX GOUVERNEMENTS DU QUÉBEC ET DU CANADA D'AGIR POUR ACCÉLÉRER LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE**

CONSIDÉRANT que les récentes conclusions du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) énoncent l'urgence de réduire les émissions de gaz à effet de serre;

CONSIDÉRANT que des transitions rapides et de grande envergure dans le domaine de l'énergie, entre autres, seront nécessaires à court terme afin de limiter à 1,5 degré Celsius le réchauffement planétaire, tel que révélé par le GIEC;

CONSIDÉRANT que les tendances observées au cours des dernières années sont contraires aux objectifs énergétiques et de réduction des émissions de gaz à effet de serre;

CONSIDÉRANT qu'une transition énergétique réussie passe par la substitution des énergies fossiles;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition du conseiller René Villeneuve, appuyée par le conseiller Philip Panet-Raymond, il est

RÉSOLU

De demander aux gouvernements du Québec et du Canada de mettre en œuvre des actions pour accélérer la transition énergétique afin de diminuer la production et l'utilisation des énergies fossiles et de favoriser une économie à faible empreinte de carbone;

De transmettre une copie de la présente résolution aux ministres de l'Environnement et des changements climatiques du Québec et du Canada.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**2020-02-055**

**11.6** AUTORISATION DE PAIEMENT – FACTURE POUR LA RÉPARATION ET MAINTENANCE PRÉVENTIVE DE LA POMPE 215 HP AU POSTE SANITAIRE DE CHARBONNEAU

CONSIDÉRANT que Solutions d'eau Xylem Canada est le distributeur officiel de la pompe 215 HP située dans le poste de pompage Charbonneau et qu'ils recommandent une maintenance préventive aux 3 ans;

CONSIDÉRANT que la dernière maintenance préventive date de 4 ans et que le fournisseur a recommandé de changer plusieurs pièces;

CONSIDÉRANT que la totalité d'eau des égouts de l'ouest de la Ville transite par le poste de pompage Charbonneau et qu'il est donc primordial d'assurer le bon fonctionnement de la pompe;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition du conseiller René Villeneuve, appuyée par le conseiller Philip Panet-Raymond, il est

RÉSOLU de procéder au paiement de la facture # 3558325277 pour la réparation et la maintenance préventive de la pompe 215 HP de Xylem du poste sanitaire Charbonneau, à la compagnie Solutions d'eau Xylem Canada au montant de 24 271,25 \$ taxes en sus. Poste budgétaire : 02 451 90 526

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**2020-02-056**

**11.7** PROJET PILOTE POUR LA MISE EN PLACE D'UN SYSTÈME ÉLARGI DE LA CONSIGNE DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC – PARTICIPATION DE LA VILLE DE ROSEMÈRE

CONSIDÉRANT l'annonce du gouvernement du Québec pour la mise en place d'un système de bouteilles d'eau et produits alcoolisés d'ici la fin de 2022;

CONSIDÉRANT que des projets pilotes seront lancés dès l'hiver 2020;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition du conseiller René Villeneuve, appuyée par le conseiller Philip Panet-Raymond, il est

RÉSOLU de signifier l'intérêt de la Ville de Rosemère à participer aux projets pilotes qui seront lancés cet hiver et de transmettre une copie de la présente résolution à M. Benoit Charrette, député de Deux-Montagnes et ministre de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**12** SERVICES COMMUNAUTAIRES

**2020-02-057**

**12.1** DEMANDE AU MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS POUR BONIFIER L'ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL POUR 2020-2021

CONSIDÉRANT que la Ville de Rosemère souhaite poursuivre son projet favorisant l'épanouissement culturel de la communauté par la mise en place d'activités structurées, tant pour les aînés, les adultes que pour les enfants;

CONSIDÉRANT que la Ville de Rosemère a déjà conclu une entente de développement culturel afin de mettre sur pied le projet d'une bibliothèque mobile pour les années 2019-2020 d'un montant de 10 000 \$;

CONSIDÉRANT la possibilité de bonifier notre entente culturelle avec le Ministère de la culture et des communications de 28 000 \$;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition du conseiller Philip Panet-Raymond, appuyée par la conseillère Stéphanie Nantel, il est

RÉSOLU

De mandater Mme Andrée-Anne Dion, chef de la division culture et programmes, à déposer une demande auprès du ministère de la Culture et des Communications afin de bonifier l'entente de développement culturel pour l'année 2020;

Que la Ville de Rosemère attribue une somme de 19 000 \$ pour la réalisation des projets présentés dans le cadre de cette entente pour l'année 2020. Poste budgétaire : 02 771 00 447

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

## **2020-02-058**

### **12.2 COMMANDITES / SUBVENTIONS / DONNS**

CONSIDÉRANT les demandes de commandites / subventions/ dons reçues;

CONSIDÉRANT les recommandations de M. Claude Guérin, directeur des Services communautaires;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition du conseiller Philip Panet-Raymond, appuyée par la conseillère Stéphanie Nantel, il est

RÉSOLU de verser :

- a) 2 500 \$ - Subvention 2020 – Popote roulante de Rosemère
- b) 2 000 \$ - Subvention 2020 – Gymnastes de Rosemère
- c) 250 \$ - Subvention 2020 – Centre prévention suicide Faubourg – Gala bénéfique 2020
- d) 250 \$ - Subvention 2020 – Société Alzheimer Laurentides – Marche pour l'Alzheimer IG Gestion de patrimoine du 31 mai 2020
- e) 1 000 \$ - Subvention 2020 – Société d'horticulture et d'écologie de Rosemère
- f) 800 \$ - Subvention 2020 – Société d'histoire et de généalogie des Mille-Îles
- g) 6 750 \$ - Subvention 2020 – Association de baseball BLRT
- h) 15 669 \$ - Subvention – Club de soccer Lorraine-Rosemère – Saison estivale 2020

Poste budgétaire 02 711 00 971

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**2020-02-059**

**12.3 APPUI À LA VILLE DE LORRAINE POUR LA CONSTRUCTION DU VOLET DE PISCINE INTÉRIEURE DANS SON PROJET DE MINI-COMPLEXE SPORTIF**

CONSIDÉRANT que le Ville de Lorraine projette la construction d'un mini complexe sportif, intégrant un aréna et une piscine intérieure;

CONSIDÉRANT que le projet d'un aréna répond à un besoin local;

CONSIDÉRANT la fermeture de la piscine intérieure de la CSSMI à Ste-Thérèse il y a maintenant 1 an;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt des citoyens de Rosemère à ce qu'un projet de construction d'une nouvelle piscine intérieure se réalise;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition du conseiller Philip Panet-Raymond, appuyée par la conseillère Stéphanie Nantel, il est

RÉSOLU d'appuyer la Ville de Lorraine pour la construction du volet de piscine intérieure dans son projet de mini complexe sportif.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**13 ÉNONCÉS SUR L'AVANCEMENT DES PROJETS**

**14 VARIA**

**15 SECONDE PÉRIODE DE QUESTIONS**

**16 CLÔTURE**

**2020-02-060**

Sur proposition du conseiller René Villeneuve, appuyée par la conseillère Marie-Hélène Fortin, la séance est levée à 21 h 01.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Eric Westram  
Maire

Marie-Claude Themens  
Greffière par intérim